

Conditions of Sale

Prices and Terms—All vehicles are sold according to price list, and as described in Catalogue.

Crating and Packing—We crate all our goods with great care, and see that they are securely packed in car at the time of shipment, without extra charge.

Responsibility—We cannot be responsible for the safe carriage or delivery of goods after they are receipted for in good order by the transportation company, but will always be glad to aid, as far as possible, in recovering for loss or damage in transportation. **Consignee should be careful to ascertain that shipments are delivered complete and in good order, before signing for delivery.**

Claims—Claims for damage or overcharge for freight must not be deducted from invoice; but if original bill of lading and expense bill are sent to us we will, if desired, make claim against the Railway Company, and remit the amount to claimant as soon as collected. Any error or deficiency should be reported immediately on receipt of goods.

Orders—All orders are entered subject to strikes, accidents, or other contingencies beyond our control.

Repairs—Transportation charges on all goods sent us for repairs must be prepaid. Orders for repairs for those not having a regular account with us, must in every case be accompanied by sufficient cash to cover cost of goods desired. If goods are to be sent by mail, an extra amount to cover postage must be sent.

References—When desiring to open an account with us, or applying for any agency, please give banking and trade references.

Prix et Termes—Tout véhicule est vendu suivant le prix de la liste, et tel que décrit dans le catalogue.

Encaissage et Paquetage—Toutes les marchandises sont encaissées et empaquetées avec le plus grand soin lors de leur expédition, sans coût additionnel.

Responsabilité—La Compagnie peut pas être tenue responsable de la sûreté de la livraison des marchandises, après que celles-ci ont été livrées en bon ordre à la Compagnie de Transport; mais toujours elle s'efforcera à recouvrer les pertes du dommage subit dans le transport, et à faire remise. Avant de signer le reçu, le consignataire doit vérifier si les marchandises sont au complet et en bon ordre et faire prendre en note, par l'agent du chemin de fer, des dommages s'il y en a.

Reclamation—Le montant des réclamations pour dommage, ou surcharge pour fret, ne sera pas déduit du montant de la facture. Si le connaissement (bill of lading) et les comptes des dépenses nous sont envoyées, nous ferons, sur demande, les réclamations nécessaires à la Compagnie de Transport, et la remise en sera faite, aussitôt reçue. Toutes erreurs ou déficiences doivent être mentionnées immédiatement sur réception, au bureau.

Commandes—Toutes les commandes sont acceptées, sujettes aux lois concernant les grèves, accidents et éventualités hors notre contrôle.

Reparations—Toutes marchandises qui nous sont envoyées, pour être réparées, doivent être expédiées franc de port (fret payé). Les personnes qui n'ont pas de comptes ouverts dans nos livres, et qui nous expédient des marchandises à réparer doivent nous envoyer le montant suffisant pour couvrir le prix coûtant des marchandises demandées. Si la prompte expédition est exigée par malle, les frais de poste doivent accompagner la commande.

Recommandations—Toute personne désirant ouvrir un compte avec la Compagnie, ou voulant obtenir une agence doit nous faire parvenir son état financier.

GUARANTEE

We warrant each new vehicle manufactured by us, to be as represented when used as private vehicles, to be free from defect in material and workmanship under normal use and service, our obligation under this warranty being limited to making good at our factory any part or parts thereof which shall within one year from date of sale, be returned to us with transportation charges prepaid and which our examination shall disclose to our satisfaction to have been thus defective; this warranty being expressly in lieu of all other warranties expressed or implied and of all other obligations or liabilities on our part, and we neither assume nor authorize any other person to assume for us any other liability in connection with the sale of our vehicles. We will not be responsible for any repair bills unless authorized by us in writing. In consideration of this warranty the purchaser agrees to give the vehicle fair use and reasonable care and to make no claims for replacements resulting from accident, negligence or abuse. Nothing in this warranty shall render us liable to make good any damage to paint or varnish resulting from the action of ammonia or extraordinary exposure to the elements. He also agrees to report to selling agent claim for defects within thirty days of discovery.

Nos voitures, employées d'un manière intelligente, sont garanties contre tout défaut de matériel ou de main-d'œuvre; nos obligations, sous cette garantie, étant limitées à remettre en bonne condition à notre manufacture, toute partie ou parties devenues ainsi défectueuses pendant une année de la date de la vente. Les dites parties défectueuses doivent nous être retournées pour inspection, les frais de transport payés d'avance. Cette garantie est expressément en lieu de toutes autres garanties expresses ou implicites et nous n'assumons aucune responsabilité et ne donnons aucune autorité à qui que ce soit d'assumer pour nous et en notre nom aucune autre responsabilité en rapport avec la vente de nos voitures. Nous ne serons responsables pour les comptes de réparations que lorsque nous les aurons autorisés par écrit. L'acheteur, en considération de cette garantie, s'engage à ne faire aucune réclamation pour remplacement ou réparation aux dites voitures résultant d'accidents, de la négligence ou de l'abus de sa part. Nous ne serons nullement responsables des dommages causés à la peinture, à la bourrure, ou au vernis résultant de l'action de l'ammoniaque, de la destruction par les mites, ou d'une exposition trop longue aux intempéries de la saison. L'acheteur s'engage à faire rapport à l'agent vendeur, en dedans de trente jours après leur découverte, toutes défectuosités s'il y en a.